

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1717

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Grande réserve de Xingu (Brésil) - Attribution d'une subvention à l'association Forêt vierge pour son programme de protection de la forêt amazonienne

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1717**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Grande réserve de Xingu (Brésil) - Attribution d'une subvention à l'association Forêt vierge pour son programme de protection de la forêt amazonienne

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La forêt amazonienne s'étend sur environ 6 millions de kilomètres carrés et 9 pays, dont 60 % au Brésil. Elle est l'une des principales sources d'oxygène de la planète car elle absorbe 2,2 milliards de tonnes de carbone chaque année. En 10 ans, pour cause de déforestation massive qui a atteint son niveau le plus haut en 2019, elle s'est rétrécie de 500 000 km², soit environ l'équivalent de la surface de la France.

La grande réserve de Xingu, d'une surface de 180 000 km², qui inclut le territoire indigène du Xingu (TIX), située dans les états du Mato Grosso et du Para au Brésil, abrite 18 tribus indiennes pour une population totale de 12 000 habitants. Cette réserve subit aujourd'hui une très forte pression de la part des entreprises minières, des entreprises agro-alimentaires, du braconnage et doit faire face à d'importants feux de forêt comme ceux de l'été 2019. La disparition de cet écosystème impacte directement l'habitat et donc la survie des tribus qui se retrouvent en situation d'urgence humanitaire.

Depuis 4 décennies, le cacique Raoni lutte au quotidien pour sauver la forêt amazonienne qui l'a vu naître. Il vient d'effectuer une campagne à travers l'Europe afin de lever des fonds pour réhabiliter en urgence le périmètre de sécurité de la grande réserve de 1 700 km.

L'association Forêt vierge, créée en 1989, a pour objectif la protection des forêts primaires et des peuples qui y vivent, la sensibilisation d'un large public à la déforestation et à ses conséquences. Elle intervient notamment afin de récolter des fonds au bénéfice des peuples de la grande réserve de Xingu.

L'association sollicite à nouveau le soutien de la Métropole de Lyon pour la réalisation d'une nouvelle phase de son programme de protection de la forêt et de renforcement des limites du Xingu, notamment par le financement de l'action des équipes de surveillance autochtones sur la période 2023-2024.

II - Compte rendu des actions réalisées et bilan

Par délibération n° 2019-3954 du Conseil du 16 décembre 2019, la Métropole a décidé l'attribution d'une subvention de 50 000 €, destinée à contribuer à mettre en œuvre une première série de mesures d'urgence pour la protection de la réserve et la survie de ces tribus.

Les fonds récoltés par l'association Forêt vierge à partir de 2019, dont la subvention attribuée par la Métropole, ont permis la réalisation des actions suivantes sur la période 2020-2021 :

- la réfection et la mise en place de panneaux et de bornes le long des limites orientales de la réserve (avril-mai 2021) en coopération avec les partenaires locaux IPEAX et FUNAI,

- l'acquisition d'équipements de surveillance pour 3 postes de surveillance autochtones dans des zones sensibles du territoire (3 drones Mavic 2 Enterprise, 3 ordinateurs portables, 3 caméras avec géolocalisation GPS intégrée, 2 radios, 1 téléphone satellitaire et autres divers équipements),
- la mise en place d'une surveillance satellitaire,
- la première formation d'une communauté autochtone à l'utilisation du matériel de surveillance,
- le renforcement des capacités opérationnelles de l'association Yawalapiti Awapa par des versements directs,
- le versement direct à l'Institut Raoni et l'acquisition d'un drone pour l'Institut Raoni,
- une action de sensibilisation sur le territoire grand lyonnais à travers la participation de l'association Forêt vierge au festival des Solidarités.

Deux actions complémentaires ont été conduites grâce aux subventions de la Métropole et de la Ville de Lyon :

- l'achat de médicaments dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid,
- la réalisation d'une étude carbone à la demande des communautés.

III - Programme d'actions pour 2023-2024

À la demande des populations locales, exprimée lors d'une réunion de consultation préalable libre et éclairée organisée en novembre 2021, l'association Forêt vierge met en œuvre de nouvelles actions.

Il s'agit de :

- l'accompagnement et le soutien logistique au nouveau programme autochtone de surveillance du territoire, créé au sein de l'Institut Xingu Aritana,
- la réfection d'autres postes de surveillance, en particulier grâce à l'acquisition de bateaux et autres moyens de locomotion (Jeeps, motos) afin de faciliter la mobilité des équipes de surveillance dans le territoire indigène du Xingu,
- le renforcement des brigades indigènes anti-feux par l'acquisition de matériels de protection individuelle supplémentaires,
- la formation des communautés autochtones à l'utilisation et la maintenance du matériel de surveillance,
- le financement d'expéditions des équipes de surveillance dans le Xingu, ainsi qu'une assistance générale à la mise en place opérationnelle de l'Institut Xingu Aritana et de ses autres programmes.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
matériel : programme de protection de la forêt	7 400,00	Métropole de Lyon	50 000,00
services professionnels : programme de protection de la forêt, dont :	35 322,30		
- formation à l'utilisation des drones	2 871,11		
- expéditions des brigades de surveillance du territoire	28 051,19		
- mission de terrain coordinateur de l'association Forêt vierge	4 400,00		
imprévus	1 728,70		
frais administratifs	5 549,00		
TOTAL	50 000,00	TOTAL	50 000,00

IV - Proposition et modalités d'intervention

L'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que, dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

La Métropole entend poursuivre son soutien aux peuples de la grande réserve de Xingu par l'attribution d'une subvention de 50 000 € à l'association Forêt vierge.

Le versement de cette subvention interviendra en une fois, après signature de la convention jointe au dossier.

Il est donc proposé au Conseil l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € à l'association Forêt Vierge pour la mise en œuvre de son intervention ;

Vu ladite convention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Forêt vierge pour son programme de protection de la forêt amazonienne,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Forêt vierge, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 50 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-308287-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
